



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 décembre 2006

Relations Presse H&B Communication

Christine Duchêne - Tél. 01 58 18 32 56 [c.duchene@hbcommunication.fr](mailto:c.duchene@hbcommunication.fr)

Émilie Gay - Tél. 01 58 18 32 47 [e.gay@hbcommunication.fr](mailto:e.gay@hbcommunication.fr)

## **Agrica signe des accords collectifs portant sur des régimes de prévoyance dans le Nord-Est de la France**

**Le groupe Agrica vient de signer des contrats de prévoyance** dans le Nord-Est de la France. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre des conventions collectives et sont à destination des salariés non cadres de la production agricole. Plus de 10.000 salariés sont concernés.

**Ces accords portent sur la Garantie Incapacité de Travail et Invalidité proposée par Agrica dans les trois départements suivants :**

- **En Meurthe-et-Moselle, environ 2000 salariés et 780 entreprises** bénéficient de cette garantie, qui a pris effet au 1er juillet 2006. Elle concerne les secteurs de la polyculture, de l'élevage et de la production de fruits, mais aussi la Fédération des Entrepreneurs des Territoires Agricoles, Forestiers et Ruraux (ETARF) et les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Meurthe-et-Moselle.
- **Dans le Pas-de-Calais**, elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour environ **3700 salariés et 2150 entreprises** de la polyculture, de l'élevage, de l'arboriculture fruitière et des CUMA du département.
- **Dans l'Aube**, elle prendra également effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, et concernera environ **3 200 salariés et 2400 entreprises** de la polyculture, de l'élevage, des CUMA et des exploitations maraîchères, horticoles et pépinières de l'Aube.

**Par ailleurs, Agrica a signé dans les départements de la Marne et de l'Aube un accord qui porte non seulement sur la Garantie Incapacité de Travail et Invalidité mais aussi sur la Santé :**

- Dès le 1er janvier 2007, cet accord sera applicable à près **de 1700 salariés et 900 entreprises** de la polyculture et de l'élevage, des CUMA de la Marne, des Exploitations maraîchères, horticoles et pépinières de la Marne, et des Entreprises des Territoires Agricoles et Ruraux de la Marne et de l'Aube (ETAR).

La signature de ces accords collectifs traduit le renforcement de la présence d'Agrica en région auprès des entreprises et des salariés du monde agricole, et témoigne de la relation privilégiée d'Agrica avec les partenaires sociaux départementaux et régionaux.

Dans ce cadre, Jean-François Eymé, Directeur Régional d'Agrica pour le Nord-Est de la France, anime le réseau des partenaires sociaux d'Agrica dans la région, et poursuit la politique de développement du groupe en région sur ses trois marchés phares : **la prévoyance, la santé et l'épargne.**

### **A propos d'AGRICA**

Neuvième groupe de retraite et de prévoyance, AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés du monde agricole en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé.

Avec plus de 850 000 retraités à ce jour et 1,47 million de cotisants dans plus de 153 000 entreprises, AGRICA fait partie des groupes majeurs de la protection sociale.